

Note n°10 - 2013

Le Katanga Entre croissance économique portée par le secteur minier et un développement en demi-teinte

DONATION DIBWE DIA MWEMBU, DELPHIN KAIMBI MPYANA, DIDIER KILONDO NGUYA _____

juillet 2014

Avec le soutien :

Délégation aux Affaires Stratégiques



I Nairobi
IFRA Institut Français de Recherche en Afrique
French Institute for Research in Africa

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ / ABSTRACT	3
INTRODUCTION	4
1 – ENJEU GÉOPOLITIQUE DE LA PROVINCE	4
1.1 – Expérience de la décentralisation politique.....	5
1.2 – Cap sur le découpage territorial du Katanga.....	6
1.3 – Turbulences miliciennes insécurisantes	8
1.3.1 – Turbulences miliciennes comme justification d’un mécontentement du découpage de la province	8
1.3.2 – Turbulences miliciennes comme réaction contre l’exclusion sociale	8
2 – LE KATANGA, UNE ÉCONOMIE À DOMINANTE MINIÈRE : BÉNÉDICTION OU MALÉDICTION ?	9
2.1 – Exploitation minière industrielle.....	9
2.2 – Exploitation minière artisanale	11
3 – MODÈLE DE CROISSANCE KATANGAIS : EST-CE UN MODÈLE POSSIBLE DE DÉVELOPPEMENT ?.....	13
3.1 – Externalités du secteur minier.....	13
3.1.1 – Externalités positives	13
3.1.2 – Externalités négatives	16
3.2 – L’après mines au Katanga	19
3.2.1 – L’Agriculture	20
3.2.2 – Le Tourisme	21
3.2.3 – Des indices en ressources d’Hydrocarbures.....	21
3.2.4 – Relance de l’agro-pastorale.....	22
CONCLUSION.....	22
BIBLIOGRAPHIE	24

Résumé / Abstract

Cette note analyse la situation déroutante d'une province dotée d'une économie à dominante minière, évoluant sous la houlette d'enjeux nationaux et internationaux qui la gouvernent depuis la constitution des empires coloniaux jusqu'aux récents tumultes de la mondialisation. La province du Katanga connaît une croissance économique portée essentiellement par l'exploitation de ses mines, secteur qui s'adosse sur une industrialisation massive résultant de nouveaux investisseurs venus de quatre coins du monde. Toutefois, dans cette province, une bonne partie de l'activité minière est aussi le fait d'exploitants artisanaux ou « creuseurs » qui travaillent manuellement et qui reçoivent souvent très peu pour les minéraux qu'ils extraient du sous-sol.

À côté de cette activité minière, le secteur agricole et la manufacture industrielle demeurent assez vulnérables. Par conséquent, il existe peu d'emplois productifs et les revenus des populations restent faibles. Ce qui fait paradoxalement de cette riche province la cinquième en pauvreté en RD Congo. D'où l'opportunité de s'interroger sur la pertinence de la relation vertueuse entre croissance économique katangaise et développement.

Cet article vient montrer que le modèle de croissance katangais bute sur trois principaux obstacles, notamment sa forte dépendance aux fluctuations extérieures, le réinvestissement des recettes publiques, spécifiquement de la rente minière, et le problème environnemental. Une voie de solution possible pour cette province, en plus de la bonne gouvernance à observer dans le secteur minier, demeure la diversification de son économie à travers le développement de l'agriculture avec ses variantes (agro-pastorale, agro-industrielle, agrochimique) et la promotion du tourisme, secteurs porteurs dans l'optique de l'après-cuivre du Katanga. Tant que le secteur minier restera dominant, la province minière du Katanga risque de longtemps stagner entre une croissance économique imparfaite et un développement en demi-teinte.

This paper analyzes the confusing situation of a province with an economy dominated by mining sector, evolving under the guidance of national and international issues that govern it since the colonial empire establishment to the recent turmoil of globalization. The economic growth realized by Katanga province is mainly experiencing driven by a massive industrialization resulting from new investors coming from around the world. However, in this province, much of the mining activity is also the fact of artisanal miners or “pots-man”, working manually and often receive very little income for the minerals they extract.

Alongside this mining activity, agriculture and industrial manufacturing are still quite vulnerable. Therefore, there is a little productive employment and income of populations nonetheless weak. That paradoxically places the Katanga province on the fifth rank of poverty in DR Congo. Hence, the opportunity to question the relevance of the virtuous relationship between the Katanga economic growth and its development.

This article has shown that the Katanga stumbles model has three main problems, including its heavy dependence on external fluctuations, the reinvestment of revenue, specifically mining revenue, and environmental problem. The possible outcome of this province, in addition to observing good governance in the mining sector, continue to diversify its economy through the development of agriculture and its variants, and the promotion of tourism, the growth sectors on the optical of after-copper sector of Katanga province. As mining remain the only possible dominant sector, the mining province of Katanga may for the longtime remain confused between its economic growth and such a halftone development.

Introduction

Il est superflu de prétendre parler de la province du Katanga en quelques lignes. Nous avons voulu traiter de deux aspects : l'enjeu politique et le problème économique.

Le Katanga est l'une de onze provinces de la République démocratique du Congo et aussi la deuxième en superficie (496.877 km²) après la Province Orientale. Si la partie septentrionale est le plus souvent agropastorale, la partie méridionale est généralement minière et industrielle. Grâce au Comité Spécial du Katanga (CSK), le Katanga jouissait d'une certaine autonomie administrative qui la distinguait des autres provinces du Congo belge depuis sa création en 1910 jusqu'en 1933. Province sécessionniste sous la Première République, peu après l'indépendance du Congo (1960-1963), province pro-fédéralisme, tantôt rebelle tantôt fidèle au régime mobutiste pro-nationalisme, le Katanga devrait théoriquement s'arroger aujourd'hui les faveurs du régime actuel, puisque le Président actuel et son défunt père en sont originaires. Mais la résurgence sporadique des actions nostalgiques de la sécession dont les *Kata Katanga* ou indépendantistes sont les auteurs, laissent croire que le Katanga a un destin singulier. Il est à la fois un espace géographique et historique, pôle d'un destin politique et économique, lieu d'une identité sociale et culturelle.

Le Katanga est un scandale géologique. Sa contribution au développement économique de la République démocratique du Congo n'est pas à démontrer depuis la période coloniale jusqu'à ce jour. Sa physionomie économique a généralement été, dans le temps, le thermomètre de la situation économique de la RDC. Récemment, il a cru retrouver sa prospérité avec l'envolée du « *système mining* », au prix du bradage au plus offrant de son patrimoine¹.

Nous voulons, dans cette note, nous poser et tenter de répondre à ces quelques questions liées aux enjeux politiques, au modèle de développement du Katanga, à l'avenir économique de cette province après l'époque de l'exploitation minière².

1 – Enjeu géopolitique de la Province

Depuis la dynamique néolibérale des années 1990 de libéralisation des secteurs jusqu'alors monopolisés par le capitalisme étatique à l'instar du secteur minier, la province du Katanga a drainé, au regard de ses richesses minières qui font d'elle l'une des provinces les plus riches en potentialités minières et l'une des plus convoitées du globe, des investissements étrangers significatifs qui posent la question de son importance face aux enjeux géopolitiques.

Le volume du commerce sino-africain, par exemple, a décuplé ces dix dernières années et en 2008, la Chine a dépassé les États-Unis pour devenir le plus grand partenaire commercial de l'Afrique. Ainsi, le volume global du commerce Chine-Afrique a dépassé en 2013 les 200 milliards de dollars US. Environ 1.000 entreprises chinoises ont été

¹ Une image frappante et très actuelle en est donnée dans le film « *Katanga Business* » de Thierry MICHEL réalisé en 2009.

² Il faut retenir déjà ici que la question du développement du Katanga étant sujette à beaucoup de contraintes (internes et externes), au vu de sa position géostratégique pour la RD Congo et pour le reste du Monde, l'article fixe tout simplement des points de repères, des pistes de réflexion qui peuvent être suffisamment approfondies de manière particulière et fournie. Certes, ces pistes partent des constats réguliers des observateurs avertis de la situation katangaise.

approuvées ou habilitées pour mener une activité commerciale en Afrique dans le domaine du commerce, de la fabrication, du développement des ressources naturelles, du transport, de l'agriculture, et de la transformation des produits agricoles.

Rien qu'au Katanga, province essentiellement minière, 60 unités de traitement sur 75, qui y opèrent, sont chinoises³. Partant et grâce à ses ressources naturelles, le Katanga constitue une province incontournable dans les rapports commerciaux entre la RD Congo et la Chine. Le 28 avril 2008, La RD Congo a signé une convention de coopération avec un groupe d'entreprises chinoises, *China Railway Group Limited* et *Sinohydro Corporation*. Cette convention porte initialement sur un important financement de 9 milliards de dollars américains revu finalement à 6 milliards à la demande du FMI. Une joint-venture minière avec la Gécamines a été créée à cet effet. Une fois de plus la province a été mise en jeu pour la construction des « grands chantiers d'intérêts communautaires ».

Par rapport à ce qui précède, la province présente des enjeux à la fois internes et internationaux, tant comme riche province de la RD Congo que comme pôle porteur à l'échiquier international. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer sa situation géostratégique, comme pont entre les espaces anglophone au sud, francophone au nord, lusophone au sud-ouest et swahiliphone à l'est.

1.1 – Expérience de la décentralisation politique

Au plus fort de la période de la centralisation politique et administrative de la RD Congo, on évoquait déjà le fait que les populations katangaises devraient prendre conscience que le développement économique et social de leur province était endogène à leur manière de le concevoir et de le définir. Partant, c'est à eux aussi qu'il revenait de chercher les voies et moyens pour y parvenir. A l'heure actuelle, il y a évolution du système politique. On voit poindre à l'horizon des temps nouveaux marqués par le passage de la centralisation à la décentralisation avec des pouvoirs spécifiques reconnus par la Constitution de 2006 aux provinces et aux entités décentralisées. On a vu se mettre en place des institutions démocratiquement élues, notamment l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial au Katanga. Au regard du rôle dévolu à cette Assemblée provinciale par la Constitution⁴, elle est à la fois l'autorité budgétaire de la province et l'organe de contrôle de l'action de l'exécutif provincial. Fort de tout cet arsenal politico-administratif, on présageait la mise en œuvre des initiatives parlementaires susceptibles de contribuer au développement de la province. Quelle expérience retenir de cette décentralisation politique deux législatures déjà !

Il y a lieu de noter que la décentralisation politique dans un pays comme la RD Congo ne pouvait se réduire à la seule transformation des structures institutionnelles, d'autant plus que les structures appelées à être transformées se trouvent pour certaines dans un état de déliquescence que la notion même de transformation laisse à désirer. Ce qui paraissait plausible, ce qu'il était approprié de parler de ce que les rapports du GRIP⁵ préférèrent désigner par la « reconstruction par le bas des fonctions étatiques ». Au Katanga cette reconstruction des fonctions politiques s'est traduite notamment par l'installation et le

³ Etude de RAID, « Les entreprises minières au Katanga, République Démocratique du Congo », septembre 2009.

⁴ Article 197 de la Constitution de la RD Congo.

⁵ M. LIEGEOIS, « La décentralisation en RD Congo : enjeux et défis », in *Les Rapports du GRIP*, Bruxelles, 2008.

fonctionnement effectif des institutions provinciales citées supra et par l'existence de certaines lois qui accompagnent la mise en œuvre de la décentralisation au niveau local. Cela, nonobstant le fait que ces institutions ont été mises en place en l'absence de lois organiques définissant les relations entre les provinces, dotées de nouvelles compétences par la Constitution, et le pouvoir central. Des différends portant sur l'interprétation des dispositions constitutionnelles ne se sont pas fait attendre. Sur le plan fiscal, la rétrocession de la quote-part provinciale (40 %) des recettes nationales continue de poser d'importants problèmes d'équité et de cohésion. Par moments, le gouvernement provincial du Katanga a pris des initiatives de gouvernance économique et financière dans l'optique de soulager le vide juridique causé par l'absence d'une loi organique appropriée. C'est donc là une tentative de décentralisation⁶ qui crée plus d'unités souveraines dans la mise en place effective de la décentralisation et qui favorise le comportement autonome des provinces vis-à-vis de l'État. Ce comportement peut produire un exécutif provincial prédateur, comme vécu au Katanga en matière de la fixation et de la mise en œuvre des taxes dites de contrôle technique des véhicules automoteurs sur l'étendue de la province, de la vignette de circulation routière... à des taux hautement élevés par rapport au reste de la République. Il en est de même de l'exigence aux entreprises minières de s'adonner à l'agriculture de maïs ou encore de contribuer au financement de la réhabilitation des infrastructures de production et de distribution de l'électricité. C'est là une des déviances administratives évoquées par ailleurs par Théodore Trefon dans son travail ethnographique⁷ qui, du reste, traduit un comportement d'utilisation de nouvelles prérogatives en exploitant les zones d'ombre laissées par des textes d'application de la décentralisation pour la poursuite de politiques locales de domination et d'accumulation au détriment des populations locales, non propice au développement du bien-être de la communauté.

1.2 – Cap sur le découpage territorial du Katanga

La centralisation du pouvoir en République démocratique du Congo a d'autant plus montré ses limites que les provinces productrices, à l'instar de la province du Katanga, ont été longtemps marginalisées au profit de Kinshasa, la capitale. Dans cette optique, le constituant congolais a adopté la décentralisation comme mode de gestion des entités territoriales. En prime, le découpage territorial pour rapprocher les gouvernants des gouvernés. De toute évidence, ce découpage a pour but d'accélérer partout le progrès économique et social, en réduisant les entités pour rendre efficace la gestion décentralisée de la République démocratique du Congo. Dans cette optique, le Katanga est scindé en quatre provinces dont deux restent très rurales : à l'Est le Tanganika, terre des Hema et des Tumbwe ; au centre-nord, le Haut-Lomami, pays des Luba Katanga. Tout au Sud, par contraste, le Haut-Katanga, ce « scandale géologique » qui a enrichi l'Union Minière du Haut-Katanga, puis la Gécamines et le régime zaïrois, est un pays de citadins ; autour des villes du cuivre, Lubumbashi et Likasi, peuplées des gens issus de toute l'aire Katanga-Kasai. Plus à l'Ouest, le Lualaba est, grâce au cuivre de Kolwezi, le rival du Haut-Katanga, qui d'ailleurs lui dispute la zone minière de Fungurume.

La province du Katanga, poumon économique du Congo démocratique a donc mis le cap, bien qu'avec atermoiements, sur son démembrement pour une meilleure gouvernance et

⁶ Terme mieux exploité par P. ENGLEBERT, « Décentralisation, incertitude et despotisme de proximité en République Démocratique du Congo », *Workspaper*, Histoire du Temps présent, Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, 2011.

⁷ Th. TREFON, *Parcours administratif dans un Etat en faillite : Récits de Lubumbashi (RDC)*, Paris et Bruxelles, L'Harmattan/Cahiers Africains, 2007.

son décollage. Longtemps hanté par de velléités sécessionnistes dans son historicité, le Katanga couve de nos jours des différends internes entre le Nord et le Sud. Ainsi, les sudistes de la province semblent accepter facilement cette donne du découpage alors que les nordistes ne semblent pas adhérer à cette thèse. Les intérêts antagonistes du Katangais du Nord et de celui du Sud restent vraisemblablement justifiés par les différences des aspects géographiques, les données économiques, les situations socioculturelles et, sans conteste, par des considérations politiques. Une telle défiance de certains Katangais envers les autres Katangais n'est pas une exclusivité pour cette province. Elle nous rappelle le cas des Flamands et Wallons en Belgique, ou plutôt celui des Serbes, Bosniaques et autres..., à l'écroulement de l'Empire soviétique ou encore la Tchécoslovaquie qui a éclaté en deux pays distincts, la Tchéquie et la Slovaquie. La divergence de vision qui s'installe chez un même peuple a d'ordinaire pour soubassement une longue histoire commune mal assumée, surtout lorsque des institutions communes auraient été imposées à ces peuples.

En interrogeant le passé récent du Katanga, on croirait que la perspective de recoupage de la province fait frémir les Katangais porteurs des sentiments régionaux et territoriaux, sous le tempo du fédéralisme. En réalité, elle fait trépigner d'enthousiasme bien des Katangais, un rêve de conquête est porté par nombre d'élites, désirant devenir le pivot identitaire et hégémonique de nouvelles configurations administratives et politiques. Il ressort de la lecture des faits et gestes des acteurs politiques du Katanga que la divergence des vues au sujet du découpage territorial est la résultante d'une peur orchestrée par une gouvernance politique plutôt mal assumée. Cette peur s'adosse à l'existence des potentialités économiques – pas nécessairement minières –, dont regorge chacune des parties de la province : un Sud « utile » et un Nord sous-développé, « inutile » et ravagé par des conflits des années 2000.

Si cette réforme fait espérer aux Congolais en général et aux citoyens katangais en particulier, de bénéficier de la proximité des services administratifs et, sans doute, avec beaucoup de chance, d'un accès à des infrastructures modernes, il reste néanmoins des défis à lever pour l'atteinte de ces objectifs, notamment la résurgence du réflexe identitaire, le coût du déménagement des administrations et des individus, la fonctionnalité et la mise en œuvre efficace du dispositif légal et réglementaire en matière de découpage approprié à la nouvelle configuration territoriale, la culture des peuples congolais et, enfin, la qualité des dirigeants pour décider de l'issue de cette expérience de découpage.

S'il est vrai que le législateur a donné le feu vert, depuis 2009, après un moratoire de trois ans, à la mise en œuvre effective du découpage de la République démocratique du Congo en 26 provinces, l'on doit admettre que les moyens humains, matériels, financiers et logistiques ne permettent pas encore la matérialisation de cette volonté politique. Vouloir passer à l'étape de l'érection des districts du Katanga en provinces autonomes, alors que l'entité actuelle, en dépit de ses ressources minières, peine à financer ses programmes de développement et ne cesse de réclamer auprès du pouvoir central la rétrocession de 40 %. Pourtant, il y a des urgences encore non résolues notamment la restauration de l'Etat existant, l'amélioration de la gouvernance, l'aménagement des infrastructures de base, la satisfaction des besoins sociaux de base et la sécurité.

L'intelligentsia katangaise alors se trouve devant une question principale de l'avenir de la Province dans sa future configuration : comment procéder à ce découpage sans

préjudicier la partie Nord qui a partagé le destin du Katanga depuis les temps immémoriaux et qui a droit à son développement au même titre que le Sud ?

1.3 – Turbulences miliciennes insécurisantes

Les contestations sociales les plus acerbes au Katanga sont celles des miliciens *Mai-Mai* et *Kata Katanga*. Des raisons des contestations sont diversement évoquées. Parmi elles, il y a lieu de retenir deux qui apparaissent récurrentes : la première serait d'ordre politique, inhérente à la question du découpage territorial et, la seconde, d'ordre économique, c'est-à-dire relative à l'exclusion socio-économique généralisée qui se traduit par une pauvreté générale.

1.3.1 – Turbulences miliciennes comme justification d'un mécontentement du découpage de la province

Si dans certaines provinces le découpage territorial nouveau est bien accueilli, dans d'autres, comme nous venons de l'évoquer ci-haut pour le Katanga, il suscite une farouche opposition. On voit des personnalités politiques mobiliser et instrumentaliser des populations pour s'y opposer. A en croire certains analystes politiques, des groupes armés sont réactivés et d'autres, de création récente, sont mis à contribution pour barrer la route à ce processus de découpage territorial. L'attaque de la ville de Lubumbashi le samedi 23 mars 2013 par des miliciens *Mai-Mai* nommés « Kata Katanga » est à interpréter comme un message spécial des Katangais hostiles au découpage territorial de cette province adressé à leurs frères et sœurs acquis à cette option consignée dans la constitution. Ceux qui ne veulent pas de la séparation de ce qui est décrit comme le « *Katanga utile* » (Sud-Katanga minier) d'avec le « *Katanga pauvre* » (Nord-Katanga non minier et donc « inutile »), ont cru bon de se rappeler la mémoire collective en recourant aux armes.

Il importe de souligner que ce n'était pas la première fois que des milices se faisaient signaler par des actions violentes. En 2011 et 2012, ils ont aussi opéré des raids éclairs à l'aéroport international de la Luano. Toutefois, depuis deux ou trois ans, ces *Mai-Mai* « Kata Katanga » se signalent en mal par des voies de fait voire des assassinats visant spécialement des représentants de l'autorité (policiers, militaires, agents de sécurité, cadres de la territoriale), hypothéquant la sécurité et la paix dans la province. Dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 octobre 2013, pendant trois heures un groupe armé identifié par l'Agence nationale des renseignements (ANR) comme des indépendantistes *Kata Katanga*, a affronté des militaires tentant de s'emparer d'un dépôt de munitions dans le quartier industriel à Lubumbashi.

1.3.2 – Turbulences miliciennes comme réaction contre l'exclusion sociale

Au regard des richesses de la province du Katanga, il devient inexplicable que cette entité puisse compter 69,12 % des pauvres, soit la cinquième province des onze détenant un peu plus de pauvres que Kinshasa. Selon le DSRP, « Trois provinces comptent près de 85 % de pauvres et plus, il s'agit de l'Equateur, de Bandundu et du Sud-Kivu. La ville- province de Kinshasa (42% de pauvres) est la moins pauvre du pays, suivie des provinces du Kasai occidental et du Maniema (dans lesquelles on dénombre moins de 60% de pauvres)⁸.

⁸ RD CONGO, *Document de la stratégie de la croissance et de réduction de la Pauvreté*, Kinshasa, Mirak, 2006, p. 20.

La province du Katanga a une population estimée à 8 millions d'habitants, soit 15,54% de la population nationale. La population katangaise comprend 61,5% des jeunes âgés de moins de 20 ans dont 52 %, âgés de moins de 15 ans. C'est une population en âge de formation et non en âge d'activité qui vit à 80% de cas dans les milieux ruraux. Ces jeunes sans occupation dans leurs milieux et ayant abandonné l'école pour des raisons de pauvreté ci-dessus évoquées, se font enrôler à cœur joie dans des mouvements de déstabilisation du pays. Exploitée et alimentée par des opportunistes, la pauvreté de la population devient une source d'insécurité à travers la province.

2 – Le Katanga, une économie à dominante minière : bénédiction ou malédiction ?

Le secteur minier en RDC constitue le pivot de l'économie congolaise et la province du Katanga est particulièrement concernée par cette question au regard de ses potentialités en ressources minérales. Plus d'un siècle d'exploitation de minerais a profondément modifié et modelé l'économie de cette province. Plusieurs villes doivent leur existence et leur modernisation à l'industrialisation minière portée auparavant par l'Union Minière du Haut-Katanga, puis relayée par la Gécamines avant de voir l'essentiel de ce potentiel minier passer entre les mains des investisseurs privés sous l'impulsion de la libéralisation d'inspiration néolibérale des années 1990.

Exploitation minière entre bonheurs et malheurs

Le secteur minier au Katanga, comme le note Viktor Rousseau, « se trouve au centre d'un ensemble d'interactions complexes et mouvantes, entre la situation intérieure du pays et l'environnement international des affaires »⁹. Autant ce secteur constitue un atout pour le développement de la province en particulier, autant il est à la base de beaucoup de malheurs qui affectent la population. Nous allons, dans les lignes qui suivent, parler sommairement de ses deux types d'activités, à savoir, l'exploitation minière industrielle et artisanale.

2.1 – Exploitation minière industrielle

Le Secteur minier industriel est lié à l'histoire de la Gécamines, fondée par le roi des Belges, Léopold II, en 1906, sous la dénomination d'Union Minière du Haut-Katanga. Dès sa création, l'UMHK contribue largement au développement du Katanga qui prospère mieux que les autres régions qui l'entourent.

Le produit principalement exploité au Katanga est le cuivre. Il se présente sous forme de deux associations¹⁰ : cuivre-cobalt-uranium (Cu-Co-U) et Cuivre-Zinc-Plomb (Cu-Zn-Pb). Outre le cuivre, le zinc et le plomb, les gisements livrent parfois de petites quantités d'argent.

En 1967, le gouvernement central nationalise l'Union Minière du Haut Katanga, qui devient alors la Gécamines (Société Générale des carrières et des mines). La Gécamines a constitué le plus grand complexe minier de la République Démocratique du Congo. Sa

⁹ V. Rousseau, « Mise en contexte du secteur minier congolais », in *Le secteur Minier de la République démocratique du Congo à la croisée des chemins*, Tervuren, Belgique, décembre 2010, p. 25.

¹⁰ E. Kasongo Lenge Mukonzo, *Système d'évaluation des terres à multiples échelles pour la détermination de l'impact de la gestion agricole sur la sécurité alimentaire au Katanga, RD Congo*, Thèse en sciences de la terre, Université de Gent, 2008-2009, p. 45.

concession minière (environ 18000 Km²) comprenait des exploitations à ciel ouvert, des mines souterraines et de grandes usines de concentration des minerais et de métallurgie du cuivre, du cobalt et du zinc¹¹. De 1000 tonnes de cuivre par an en 1911, cette production est passée à 90000 tonnes en 1925, à 300000 tonnes en 1960 pour atteindre son apogée en 1986, avec environ 486000 tonnes de cuivre¹².

Longtemps pourvoyeur des devises et contribuant à hauteur de 13% au PIB en 1986, le secteur minier industriel est encore l'épine dorsale de l'économie en RD Congo. A elle seule, la Gécamines fournissait près de 70% des recettes d'exportation en devises et participait à plus ou moins 30% aux recettes publiques. En 1995, la contribution du secteur minier n'était plus que de 5,9%¹³ à cause de l'effondrement de la production minière. Le cuivre a vu sa production passer de 480000 tonnes en 1987 à 20000 tonnes en 2001 (soit 4% du volume de 1987), la production du Zinc est passée de 54000 tonnes en 1989 à 1000 tonnes en 2001 tandis que celle du cobalt est tombée à 3900 tonnes en 2001 alors qu'elle avait atteint 14500 tonnes en 1986¹⁴.

L'exploitation industrielle actuelle s'inscrit dans un nouveau contexte de ré-industrialisation de la province sur base d'un nouvel instrument juridique : le code minier promulgué depuis 2002. Sa promulgation a été motivée par la décroissance de la productivité de la grande Gécamines et avait comme objectif d'insuffler un nouvel espoir pour des investisseurs miniers disposant des capitaux considérables.

Libéralisation de l'exploitation minière

La suppression du monopole public qui caractérisait le secteur minier dans la province du Katanga a ouvert autant de brèches à de nombreux groupes miniers nationaux et internationaux. En effet, la Gécamines – Société congolaise d'État d'exploitation du cuivre et de cobalt qui incarnait ce monopole public – détient des concessions représentant une superficie de plus ou moins 30.000 kilomètres carrés au Katanga, autour des villes de Kolwezi, de Likasi, de Kipushi et de Lubumbashi. Dans ce qu'il est appelé « copperbelt africain » qui part de la Zambie, traverse la République Démocratique du Congo et retombe ensuite en Zambie, c'est le Congo démocratique qui détient la grande partie de cette ceinture de cuivre. Ainsi, la Gécamines s'était implantée tout au long de cette ceinture.

Avec l'ancien code minier, mise à part la Sodimico (Société pour le Développement industriel et minier du Congo), seule la Gécamines avait le droit exclusif d'exploitation du cuivre et de ses dérivées. La loi de 2004 a libéralisé le secteur minier, donnant la chance à tout investisseur d'y opérer¹⁵. Dès lors, l'on assista à une recombinaison du capitalisme minier au Katanga. Sur le plan de cette reconfiguration du secteur minier dans cette province, on retrouve deux types d'opérateurs : ceux qui exploitent les mines se situant sur le « copperbelt », c'est-à-dire sur les concessions de la Gécamines et ceux qui

¹¹ Ibidem, p. 46.

¹² A. Kaniki Tshamala, « Impacts environnementaux liés au secteur minier : Cas du Katanga en RD Congo », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p. 89.

¹³ E. Kasongo Lenge Mukonzo, *op. cit.*, p. 45.

¹⁴ Dibwe dia Mwembu, *Histoire des conditions de vie des travailleurs de l'UMHK-Gécamines, 1910-1999*, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2001, p. 163 ; E. Kasongo Lenge Mukonzo, *op. cit.*, p. 46.

¹⁵ Un nouveau code minier, très favorable aux investisseurs étrangers, a été adopté en 2004.

opèrent en dehors de ce périmètre. Concernant le premier groupe d'exploitants miniers, la plupart ont signé un contrat de partenariat avec la Gécamines.

Cependant, si la reconfiguration du secteur minier du Katanga s'est adossée aux exigences de la néo-modernisation internationale de l'économie, cela peut-il lui garantir de nouvelles offres du développement que celles l'ancienne configuration du monopole d'État n'a pas pu réaliser ? Un regard critique sur les externalités du secteur minier dans ce nouveau contexte devient opportun.

2.2 – **Exploitation minière artisanale**

Suite à la pauvreté qui s'est généralisée¹⁶, consécutive à la chute de la production de la Gécamines avec effets collatéraux sur les entreprises connexes, la population katangaise s'est adonnée à l'exploitation minière artisanale qui a débouché sur la ruée vers le cuivre et le cobalt en 1997 et 1998. Cette activité se présente comme la grande pourvoyeuse d'emplois dans la province dans ce sens que, non seulement elle occupe, dans un cadre presque informel, malgré sa reconnaissance légale qui date de 2002, entre 100.000 et 250.000 exploitants artisanaux, mais aussi et surtout elle constitue une source de revenus significative pour un grand nombre de ménages. Aujourd'hui, il apparaît comme le principal moyen de subsistance dans la province, à côté de l'agriculture qui est restée entre les mains de plus âgés¹⁷.

Il est certes vrai que l'exploitation artisanale n'est pas encore mieux organisée depuis son introduction en 2002 dans le code minier. Mais ces ouvriers artisanaux, sans normes sécuritaires ou environnementales, arrivent à produire pour l'exploitation entre « 15000 et 20000 tonnes par mois des minerais titrant 30% en cuivre et au moins 8% en cobalt ». Les entreprises minières (*Chemaf, Bazano, Somika, Huachim Mining, Moon metal...*) qui achètent à des bas prix et exportent les produits d'exploitation artisanale ; les « sponsors », les négociants, les responsables des coopératives minières censés défendre les creuseurs et les forces de l'ordre sont des grands bénéficiaires¹⁸.

Malgré cet apport, l'exploitation minière artisanale constitue aux yeux de certains exploitants industriels un obstacle pour plusieurs raisons : d'abord à cause des opérations d'écroulage des gisements, ensuite à cause de son intrusion dans les installations industrielles. En effet, les exploitants artisanaux opèrent généralement dans des périmètres couverts par des titres miniers faute de délimitation des aires d'exploitation artisanale par le Ministère des mines. C'est ce qui constitue une source de conflits entre le secteur artisanal et le secteur industriel.

Si la plupart des exploitants artisanaux sont des clandestins, certains d'entre eux par contre sont regroupés dans les différentes coopératives minières agréées et installées dans

¹⁶ Une étude menée par Pascal Sem Mbimbi dans les Zones d'Exploitation Artisanale « montre que 81,4% des creuseurs miniers Katangais vivent sous le seuil de Pauvreté absolue ; 76,7% sont dans l'insécurité alimentaire et dans des conditions de précarité absolue ; 99,8% sont dans l'insécurité juridique par ce qu'ils font l'objet des déguerpissements forcés dans les sites miniers qu'ils occupent sans aucun droit de propriété. Cf. P. Sem Mbimbi, « L'impact socioéconomique des dispositions du Nouveau Code minier relatives à l'exploitation minière artisanale dans la province du Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p. 120.

¹⁷ La grande majorité d'exploitants artisanaux sont des hommes, jeunes pour la plupart (moins de 30 ans), vivant dans les Zones d'Exploitation ou ayant immigré vers ces zones. Cf. Christophe Grasser, « Travail des enfants dans les mines au Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p.131.

¹⁸ P. Sem Mbimbi, art. cit. p. 120.

les Zones d'Exploitation Artisanale sous l'encadrement technique de SAESSCAM, un service public.

La plupart des Zones d'Exploitations Artisanales ne connaissent pas de découvertures, faute de moyens matériels et financiers des exploitants ou des responsables des coopératives. Ils sont souvent appelés à recourir aux partenaires ici et là. Selon le rapport de la division provinciale des mines¹⁹, il existerait au Katanga 33 coopératives détentrices des agréments et disposant de leurs Zones d'Exploitations Artisanales déterminées par le SAESSCAM.

Ce secteur de l'exploitation minière artisanale a aussi subi des effets négatifs de la crise de novembre 2008 qui a secoué le monde entier. L'instabilité du secteur s'est accentuée de façon spectaculaire. Actuellement, avec la reprise de l'économie internationale, le nombre de creuseurs, en baisse peu après la crise, a de nouveau augmenté, conséquence des vagues d'immigration en provenance de provinces voisines et lointaines, notamment les deux Kasai, le Maniema et le Kivu. Mais la situation des creuseurs est aussi devenue plus précaire. En effet, lors de la réappropriation des sites miniers par les titulaires des droits miniers, les creuseurs sont contraints d'émigrer, toujours à la recherche d'autres sites d'exploitation artisanale. Aussi les Zones d'Exploitation Artisanales connaissent-elles un envahissement tel que les conditions de sécurité ne peuvent plus être assurées.

Le Gouvernement a tenté de résoudre ce problème en prenant des mesures telles que²⁰ la création de nouvelles Zones d'Exploitation Artisanale (17 au total) et la conclusion des contrats de découverte avec des partenaires commerciaux en échange d'un monopole d'achat.

L'inadéquation entre le volume croissant des exploitants artisanaux et le nombre limité de Zones d'Exploitation Artisanale enregistrées par le Cadastre minier laisse croire que l'essentiel des activités d'exploitation artisanale se déroule en dehors du champ des zones réglementaires, tel que prévu par le code minier de 2002 et le règlement minier de 2003.

L'état de santé des exploitants artisanaux laisse à désirer, non seulement à cause de leurs conditions de travail précaires, mais aussi à cause des outils rudimentaires et des procédés manuels qu'ils utilisent. La précarité des conditions de travail se justifie, entre autres, selon M. Elenge Molayi, par les « cotes d'exposition élevées ($p < 0,05$) pour des symptômes de maladie comme les troubles musculosquelettiques (douleurs dorsales (OR=36,5), douleurs des membres supérieurs (OR=20,7) ; des membres inférieurs (OR=18,3)), les troubles de sommeil (OR= 21,4) et les troubles respiratoires (OR=14,6) »²¹.

¹⁹ PROVINCE DU KATANGA, Rapport annuel de la Division Provinciale des mines, 2011.

²⁰ Jan Gorus, « Structures du Secteur minier artisanal au Katanga- Evolutions récentes », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p. 117.

²¹ M. Elenge Molayi, « Santé et Sécurité dans l'exploitation minière au Katanga : état des lieux, in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p. 102.

3 – Modèle de croissance katangais : est-ce un modèle possible de développement ?

Le Katanga repose sur un modèle d'exploitation et d'exportation des matières premières. « Le secteur primaire est celui qui est le plus important pour le PIB de Katanga (avec 66,9% en 2008), suivi par le secteur tertiaire (16,3%) et le secteur secondaire (11,7%)²². Le secteur minier, pivot de la croissance au Katanga, a atteint une hausse remarquable de sa production de 164,5% en 2008. « La reprise de l'extraction de cobalt et l'arrivée de nouveaux investissements pour l'exploration et l'exploitation des projets miniers de cuivre ont contribué à la revitalisation de l'ensemble des activités économiques liées au secteur minier en augmentant la demande pour la main-d'œuvre et les investissements, spécialement dans le secteur. En 2008, les services, tels que les hôtels, les transports, et les services financiers ont compté pour 50% des investissements privés au Katanga »²³.

Selon le rapport de la Division provinciale des mines de 2011, le Katanga avait 273 entreprises titulaires des droits miniers et des carrières. Parmi elles, 141 titulaires identifiés dont 44 réellement en activité et 97 n'existant pas sur le terrain. Quant aux 134 autres titulaires, ils restent tout simplement non connus.

En 2011, les entreprises détentrices des droits et ou des carrières ont fait parvenir à l'administration province des mines les listes de leurs sous-traitants :

- *Boss Mining* : 18 sous-traitants,
- *CMSK* : 27 sous-traitants
- *Tenke Fungurume* : 106 sous-traitants nationaux et 96 sous-traitants étrangers.

La redevance minière s'est elle aussi accrue considérablement passant de 1 689 750 US en 2005 à 15 845 909 USD en 2007 ; 42,6 millions US en 2008 et 94 695 804, 20 US en 2011.

Cependant cette mobilisation des recettes en province, soulève un autre problème, celui de la répartition conformément aux articles 175 de la constitution qui autorise que le prélèvement de 40% soit effectué à la source pour le compte respectif de la province et de l'entité directement concernée à raison de 25% et 15%²⁴.

3.1 – **Externalités du secteur minier**

Théoriquement, du moins, on s'attend à ce que la restructuration du secteur minier dans le contexte de la libéralisation dudit secteur contribue à la relance économique du Katanga, puisque depuis, il s'observe une dynamique économique à travers la ruée des investissements nationaux et étrangers. Dans la pratique, néanmoins, ce secteur génère des externalités tant positives que négatives.

3.1.1 – Externalités positives

Parmi les impacts positifs, nous pouvons noter ceux qui sont directs, relevant de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) d'une part et les contributions fiscales au budget de la province d'autre part.

²² A. Ulloa, M. Scheuermaier et C. Baissac : « Contraintes à la croissance Économique en RDC », p.24.

²³ Ibidem, p.25.

²⁴ Cf. la loi minière et le règlement minier.

- a. Dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises, les entreprises minières participent à la réalisation de beaucoup de projets qui contribuent au développement social des communautés affectées directement par l'exploitation : construction d'infrastructures sanitaires, scolaires, eau et électricité etc.

Les quelques exemples d'actions sociales des entreprises minières reprises dans le rapport de la division provinciale des mines (2011) peuvent ainsi être signalées :

Tableau 1. Actions sociales de l'Entreprise STL

Libellé	Secteur	Coût
Financement de la construction du Pont Tshondo	Infrastructure et développement	850.000 \$US
Don des matériels didactiques	Éducation	10.000 \$US
Don d'un disjoncteur d'une capacité de 400 A à la cité GCM	Infrastructure et développement	2.150 \$US
Don d'un transformateur et ses accessoires à la cité GCM	Infrastructure et développement	41.700US

Tableau 2 : Actions sociales de l'Entreprise Golden African Ressources SPRL

Libellé	Secteur	Coût
En collaboration avec la SNEL, la Société prévoit la mise en place d'une ligne moyenne tension (500 KVA/ 6,6 KV) en faveur de la population du village TUMBWE, Ouvrage en cours d'exécution	Infrastructure	1 000 000 \$US

Tableau 3 : Actions sociales et du développement de Cota Mining

Libellé	Secteur	Coût
Don de deux camions anti-incendie à la Mairie de Lubumbashi	Infrastructure	200 000 \$USD
Don de quatre camions poubelles au profit de la mairie de Lubumbashi		140 000\$USD
Programme de mécanisation agricole pour les planteurs locaux	Agriculture	170 000 \$USD
Pépinière d'arbres	Environnement et Agriculture	26 500 \$USD

Un autre exemple important est celui de la Gécamines, qui a apporté une contribution non négligeable dans le domaine social lors de son expansion. Depuis 2010, la Gécamines Sarl connaît un accroissement presque exponentiel de sa valeur ajoutée.

Tableau 4 : Valeurs ajoutées par la Gécamines (2010-2012)

US\$	2012	2011	2010	
Valeur ajoutée	102 782 813	44 003 715	7 530 705	

Source : Mwana Shaba n° 430 décembre 2013, p 7

Forte de cette croissance économique, la Gécamines a réussi à réaliser des performances dans le domaine médical. Cette dernière est devenue, plus que jamais, une référence dans la province du Katanga. « Son plateau technique polyvalent vient de s'enrichir de nouveaux équipements pour ses hôpitaux. Les cliniques de Likasi viennent de réceptionner 4 conteneurs d'appareils pour anesthésie, des lits électriques, des nébulisateurs, des brancards, des vélos et des chaises électriques pour malades.... »²⁵.

b. En ce qui concerne les contributions fiscales :

Les recettes des régies financières en province ont connu aussi un grand accroissement comme l'on peut le constater sur les deux années en illustration.

Tableau 5 : Recettes réalisées par les Régies financières

Années	2006	2007	Accroissement
Régies			
OFIDA	47 338 294 \$US	110 087 065	232%
DPI	30 127 810 \$US	79 990 985	255%
DGRAD	8 759 147 \$US	23 623 987	269%

Le budget de la province soutenu plus principalement par l'industrie minière a connu aussi un accroissement spectaculaire :

En 2006, le budget du Katanga était à 21 millions de dollars US non réalisés.

En 2007, il est passé à 127 millions et en 2008, à 196 millions de dollars US.

En 2010, 750 320 800 000 Fc soit 815 566 087 \$ US.

Avec un tel budget, le Gouvernement a réussi à acheter 5 ateliers pour réhabiliter les routes, acquérir des tracteurs destinés à tous les territoires pour mécaniser l'agriculture, réfectionner des écoles et acheter des bancs pour la province, rénover des hôpitaux et acheter des médicaments, réhabiliter des lieux de loisirs comme les stades, des immeubles de l'État, acheter des véhicules utilitaires au profit des administrateurs de territoires et des commissaires de District.

²⁵ Mwana Shaba n° 430 décembre 2013, p. 13.

À cela, il faut ajouter la création d'emploi par les 237 entreprises minières installées en province depuis 2007. Selon certaines sources du gouvernement provincial, 36000 emplois auraient été créés en 2007 en province.

Lorsque le Gouvernement provincial a imposé aux sociétés minières de cultiver chacune au moins 500 hectares de maïs ou de manioc pour nourrir leurs employés, cette mesure a permis d'embaucher plusieurs centaines d'ouvriers agricoles et de constituer parfois des cheptels et des bassins piscicoles.

3.1.2 – Externalités négatives

Les effets négatifs se présentent plutôt en termes de ruine de l'économie, de l'environnement et de l'amplification de la dégradation des moyens de subsistance des populations au Katanga. Ces effets sont stigmatisés différemment par des analystes de l'économie minière Katangaise à l'exemple de ceux-ci :

- *Global Witness* pour illustrer le manque de transparence qui caractérise la gestion des revenus issus de l'exploitation minière, note : « En mars 2004 la Banque centrale du Congo a déclaré que la RD Congo produisait 783 tonnes de métal de cobalt. Pendant ce même mois, les douanes du même pays déclarèrent que 13.365 tonnes de métal de cobalt étaient exportées, une différence de plus de 12.000 tonnes »²⁶.

Dans le même ordre d'idées, le rapport de la « Commission Lutundula »²⁷ n'hésite pas à suggérer aux autorités de la RD Congo que les récents contrats miniers passés par les dirigeants coptés lors des négociations dans le cadre du « Dialogue inter-congolais » à Sun City (République Sud-Africaine), soient soit annulés, parce que léonins, soit renégociés pour ceux qui sont plus ou moins acceptables.

- En revanche, certains analystes, à l'instar de Eric Monga, pensent que « *le nouveau code minier rétablit un certain ordre dans le secteur minier, et que cet ordre suit un processus (...) Il y a un grand dynamisme dans ce secteur clé pour la relance de l'économie congolaise et qu'au Katanga, tout s'éveille par le fait de l'afflux de nouveaux investissements dans ce secteur (...) Que l'État congolais ne se retrouve pas uniquement dans les intérêts financiers directs des projets, mais c'est plus encore dans les retombées économiques que l'investissement produit. La loi minière n'a que trois ans. C'est probablement dans dix ou peut-être quinze ans qu'on pourra en mesurer les retombées* »²⁸.
- Quant au Centre Carter qui se penche depuis plusieurs années sur la contribution des entreprises minières au développement en RD Congo, en particulier celles de la région cuprifère du Sud-Katanga, le constat tiré est que « selon le modèle occidental repris dans le code Minier congolais de 2002, les contributions fiscales devraient en effet constituer l'apport majeur du secteur industriel au développement. Cependant ces entreprises sont butées à quelques obstacles qui les empêchent de contribuer efficacement au fisc.

²⁶ Global Witness, « Ruée et ruine : le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République Démocratique du Congo », Rapport d'enquête, 2004.

²⁷ RD CONGO, Assemblée nationale, Commission Spéciale chargée de l'examen de validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998.

²⁸ E. Monga, Cinq questions à Eric Monga, Interview, *Le Potentiel*, 29 juin 2006.

Pour que les contributions fiscales au budget étatique se traduisent en développement, il y a une série de présupposés, tels des contrats équitables permettant à l'État de recouvrer une part des bénéfices, une transparence dans la collecte d'impôts, une gestion et une exécution adéquate du budget. Or, ces conditions sont moins qu'évidentes en RD Congo.

- Les ONG internationales à leur tour ont, de la majorité de cas, fait état de graves anomalies dans l'exploitation minière au Katanga. Depuis la libéralisation de l'exploitation minière, cette activité alimente toute une chaîne de corruption qui va des fonctionnaires des mines aux douaniers qui laissent passer des remorques entières, en passant par les policiers et agents des services de renseignements. De jour comme de nuit, les villes minières du Katanga (Lubumbashi-Likasi et Kolwezi) sont sillonnées par des camions transportant des minerais bruts en direction de la frontière zambienne où ils sont soit traités en Zambie dans les usines installées pour cet effet ; soit exportés vers la Chine.

Au-delà des externalités surtout négatives, l'on peut certes noter combien l'exploitation minière peut contribuer à la croissance économique et aussi se révéler comme porteur de trois principaux problèmes susceptibles d'influer sur le développement de la province :

a. Sa forte dépendance aux fluctuations extérieures

Province essentiellement minière, le Katanga voit ses différentes activités économiques (industries, agriculture, banques, transport, eau, électricité, établissements humains, commerce, etc.) graviter autour de l'exploitation minière²⁹.

Il faut noter que l'investissement dans le secteur minier s'effectue de deux manières légales. La première est l'association avec des entreprises parapubliques. La province du Katanga a connu l'affluence des investisseurs qui ont signé des accords de partenariat avec la Gécamines et la Sodimico. Par exemple, le partenariat commercial entre *Tenke Fungurume Mining (TFM)*, *Freeport McMoran (57,75%)*, *Lundin Mining Corporation (27,75%)* et la Gécamines (17,5%) est le site le plus important ayant bénéficié d'un investissement de 1,7 milliards. Les autres partenariats commerciaux de grande échelle comprennent : *Frontier*, *Ruashi*, *Kamoto KCC*, *Nikanor KOV*. Selon les projections effectuées sur base des investissements actuels de ces différents groupes, la production de cuivre devrait passer de 280.000 tonnes en 2009 à 800.000 tonnes en 2014 et à 1 million de tonnes en 2020 (Sans le groupe SICOMINES), tandis que celle du cobalt pourrait également croître fortement et atteindre 22.138 tonnes en 2014 et 63.000 tonnes en 2020 (hors partenariat chinois).

La seconde manière légale concerne les investissements directs, sans association avec une entreprise paraétatique. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, les différentes projections sont soumises à des conjonctures exogènes qui, par conséquent, échappent au contrôle de la province.

Le secteur minier Katangais s'avère extrêmement vulnérable aux fluctuations du prix des matières premières. C'est dans ce contexte que Chloé Domergue et Augustin Mpoyi Mbumba notent : « Ainsi la crise de 2008/2009 ayant entraîné un effondrement du prix des minéraux sur les marchés internationaux a entraîné une forte diminution de la part du secteur minier au PIB, et un ralentissement de la croissance du PIB en terme réel. Les

²⁹ SOCIETE MISSIONNAIRE DE SAINT PAUL, *Mon beau pays*, 2^{ème} édition revue, Kinshasa, Médiaspaul, 2008, p. 51.

chocs extérieurs entraînent un ralentissement des investissements dans le secteur et une diminution des recettes fiscales. L'impact des chocs exogènes est donc démultiplié affectant les revenus actuels et futurs »³⁰.

b. Réinvestissement des recettes publiques

Deux difficultés majeures peuvent être épinglées ici : la collecte de fonds relatifs à la rente minière et la transformation de cette rente en capital investi.

En ce qui concerne la collecte de fonds de la rente, il est intéressant de savoir que les recettes fiscales générées par le secteur minier sont mineures suite à la faiblesse des capacités institutionnelles et administratives et à la persistance de la corruption. En outre, ces recettes sont faibles parce qu'elles ne sont pas toujours totalement prélevées. Lorsqu'elles sont effectivement perçues, une large proportion de celles-ci n'est pas enregistrée ou alors, elle l'est de manière erronée (allusion faite aux différents rapports de l'ITIE 2009). Il faut ajouter à tout cela le manque à gagner dû à la rétrocession par le pouvoir public à la base. Quant au réinvestissement des recettes minières, il faut noter que face à la précarité des conditions de vie des populations de la province, les investissements de la province sont faibles au vu à la fois de la taille de la population et de l'étendue de la province. Ainsi les ressources servent-elles plus aux dépenses publiques qu'à l'investissement.

c. Le problème environnemental

Chloé Domergue et Augustin Mpoyi Mbunga évaluent à 18 millions de tonnes de cuivre produites au Katanga depuis le début de l'exploitation minière jusqu'en 2003. En ce qui concerne les réserves, ils les estiment à 70 millions dans la ceinture de cuivre de la province, à 6 millions de tonnes et à 5 millions de tonnes respectivement pour le zinc et le cobalt³¹.

De cette exploitation, il en résulte près de 350.000 tonnes de rejets minéro-métallurgiques que charrient les polluants métalliques dans des rivières et contaminent les sols autour des zones minières. L'impact de la pollution sur la santé de la population et sur la biodiversité est mis en évidence même si il n'y a pas encore eu des études très élaborées à ce sujet.³² Retenons cependant que dans le domaine de la santé, par exemple, les résultats³³ des tests de comparaison de moyennes dans les sites miniers montrent d'abord qu'à quelques exceptions près, les personnes vivant dans les zones d'exploitations minières sont statistiquement plus exposées aux métaux Cu, Co et U que les personnes vivant en dehors. Concernant le Cu et le Co, la pollution de l'eau semble être la principale source d'exposition humaine à ces métaux. Le déversement de polluants provenant des usines métallurgiques semble être la cause principale de la pollution de l'eau dans le cas du Co et du Cu, alors que les activités extractives contribueraient également à cette pollution, dans le cas du Cu. Concernant l'U, les résultats ne sont pas suffisamment

³⁰Chloé Domergue et Augustin Mpoyi Mbumba, « La gestion de ressources naturelles pour une croissance durable », *Mémoire Etudes sectorielles*, Vol II, Chap2, Sept. 2011, p. 12.

³¹Chloé Domergue et Augustin Mpoyi Mbumba, « La gestion de ressources naturelles pour une croissance durable », *Mémoire Etudes sectorielles*, art. cit., p. 7.

³²A. Kaniki Tshamala, « Impacts environnementaux liés au secteur minier : Cas du Katanga en RD Congo », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins* op. cit., p. 89.

³³Ph. Malcorps et E. Lambin, « Activité minière au Katanga : Changements d'occupation du sol et exposition humaine aux métaux », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p. 94.

connus. On note cependant des malformations d'enfants à la naissance qui seraient la conséquence de cette exposition aux produits uranifères.

Dans leur étude sur l'« Exposition humaine au cobalt et autres métaux toxiques dans les zones minières du Katanga », Lubaba Nkulu Banza et Benoit Nemery sont arrivés à cette conclusion : «L'ampleur exacte de la pollution causée par plus d'un siècle d'activités minières au Katanga n'est pas encore connue avec précision. Le Cu et le Co sont concernés, mais d'autres métaux accessoires, associés à ces minerais, doivent être pris en considération. As, Mo, Ni, Pb, V, Zn et U sont tous présents en quantités significatives dans les minerais. Parmi ces éléments, certains sont hautement toxiques pour la santé humaine. Une première étude de biomonitoring de l'exposition aux métaux au Katanga a révélé une exposition élevée aux éléments associés à l'hétérogénite (Co,Mo,As,U,Pb), plus particulièrement chez les enfants et chez les sujets vivant à proximité de mines ou de fonderies. Il est d'ores et déjà acquis que les concentrations en métaux dans les urines de cette population sont les plus élevées qui aient été rapportées pour une population générale »³⁴.

Nous croyons que la situation sanitaire s'est davantage aggravée avec la reconnaissance de l'exploitation minière artisanale par la population du Katanga.

3.2 – L'après mines au Katanga

Il reste certes vrai que le boom de l'exploitation minière a permis au Katanga de se reconstruire. Cependant, cette dynamique parviendra-t-elle à relancer les autres filières et à financer le développement même après l'exploitation des principales ressources dont le cuivre et le cobalt ?

En effet, que ce soit durant la période de l'exploitation minière sous le régime du monopole d'Etat ou celle de la libéralisation de cette exploitation, il faut noter que le poids de l'industrie minière historique, culturelle et économique dans cette province est tel que ce secteur s'est toujours imposé comme le seul futur possible, et que les possibilités de reconversion des activités économiques n'ont toujours pas été encore suffisamment explorées. Pourtant, l'après mines est une évidence au Katanga.

Face aux contraintes exogènes d'une part et au non renouvellement des ressources minières d'autre part, le gouvernement provincial du Katanga a organisé deux moments d'échanges (colloques et états généraux) sur les secteurs alternatifs, notamment l'agriculture et le tourisme. Il faut aussi souligner le fait que dans le sillage du boom minier, nombre d'autres secteurs ont vu leurs activités s'envoler, en particulier le transport aérien et routier, très actif dans l'hinterland minier, les banques, le commerce d'import-export, la fourniture des produits pétroliers, les télécommunications, l'hôtellerie ainsi que les industries et les services de sous-traitance du secteur minier. Toutefois, c'est une dynamique qui s'adosse à l'expansion du secteur minier qui, au regard de sa fragilité structurelle, peut emporter cette dynamique une fois en phase de déclin. L'après-mine durable demeure certes les secteurs agricole (agro-pastoral), rural, touristique et culturel.

³⁴ Lubaba Nkulu Banza et Benoit Nemery, « Exposition humaine au cobalt et autres métaux toxiques dans les zones minières du Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre 2010, p.100.

3.2.1 – L'Agriculture

Le gouvernement provincial a entrepris d'encourager sans demi-mesure le secteur agricole. Il a imposé à chaque société minière de cultiver au moins 500 hectares de maïs ou de manioc pour nourrir ses employés.

Mais, au même moment qu'il impulse le secteur agricole, le gouvernement provincial du Katanga se trouve confronté à un autre défi majeur : la gestion des terres. Il est vrai qu'actuellement, les concessions minières occupent environ 72% de la superficie de la province du Katanga, soit à peu près 356.220 km²³⁵. Ces terres sont menacées d'être, si pas totalement soustraites de l'agriculture, mais alors seulement conditionnellement disponibles à cette activité qui est pourtant très vitale à l'existence des populations au Katanga. Ces espaces menacés couvrent la quasi-totalité du district du Haut-Katanga, hormis les terres occupées par les parcs nationaux de Kundelungu et Upemba, la quasi-totalité du district du Lualaba, environ la moitié du district du Haut-Lomami et plus ou moins les trois quarts du district du Tanganyika³⁶.

Outre quelques vieilles concessions octroyées aux exploitants miniers au cours des années 1900, la plupart des terres ont été redistribuées aux entreprises minières à partir de l'année 2003 à travers les permis de recherche et d'exploitation.

Après le récent lotissement des concessions minières au Katanga, la fraction des terres qui n'est pas encore attribuée aux entreprises minières est d'environ 142.814 km². Encore faut-il en soustraire tout l'espace occupé par les parcs nationaux (17.870 km²) ainsi que les surfaces d'eaux (lacs : environ 26.899km²), les infrastructures et agglomérations diverses étant négligées. Très peu de terres (à peu près 98.045 km²) restent libres et disponibles au développement de l'agriculture, sans évaluer jusqu'à quel degré elles s'y appêtent en termes de productivité³⁷.

Par ailleurs, la réalisation des activités agricoles dans les concessions minières par les petits paysans engendre parfois des conflits entre ces derniers et les entreprises minières. Ces dernières détiennent des titres fonciers sur leurs concessions tandis que les populations rurales autochtones, qui continuent à croire les terres leur appartiennent en tant qu'un héritage de leurs ancêtres, se retrouvent au fur et à mesure démunies d'un capital très précieux.

« Au regard de la fréquence des conflits de ce genre, il y a lieu d'émettre beaucoup de doutes quant à l'éventuelle disponibilité des bonnes terres des périmètres miniers à l'exploitation agricole. Et donc de ne pas considérer l'agriculture comme une alternative. Car, les perspectives actuelles d'utilisation des terres au Katanga ne semblent pas annoncer un avenir agricole rayonnant. Le lotissement des terres en concessions minières, réalisé dans cette province entre les années 2003 et 2007 par le cadastre minier, porte la superficie des terres cédées largement au-delà de la moitié de la superficie totale de la province »³⁸.

³⁵ RD CONGO (2007), RAPPORT CADASTRE MINIER (CAMI), Kinshasa.

³⁶ E. Kasongo Lenge Mukonzo, *Système d'évaluation des terres à multiples échelles pour la détermination de l'impact de la gestion agricole sur la sécurité alimentaire au Katanga, RD Congo op. cit.*, p 47.

³⁷ *Idem*, p. 50.

³⁸ *Ibidem*

Pourtant, depuis l'époque coloniale, toutes les grandes vallées alluviales, notamment les plaines de la Lufira, de la dépression de Kamalondo et de la vallée de la Luapula, etc., étaient identifiées comme des véritables zones agricoles du Katanga. Le Nord-Katanga agropastoral était alors considéré, entre autres, comme le grenier du Sud-Katanga minier.

À ce jour, ces terres se retrouvent toutes cédées aux compagnies minières ; pourtant elles devraient être à l'abri de tout lotissement pour le secteur minier et consacrées essentiellement au développement agricole.

3.2.2 – Le Tourisme

L'industrie touristique peut être considérée comme une activité économique d'avenir et un vecteur de développement, une alternative pour l'après-mine à côté de l'agriculture fortement menacée par l'industrie minière.

À présent, il a été recensé 402 sites au niveau de la province du Katanga : 179 sites naturels, c'est-à-dire qui existent depuis la création du monde dans leurs états naturels, et 223 sites artificiels, c'est-à-dire ayant subi des modifications par le génie de l'homme.

De ces 402 sites, 95% sont en mauvais états et 5% en bon état ou aménagés. La promotion de l'industrie touristique doit passer par l'aménagement sans faille des sites en mauvais états. Une certaine synergie devait exister entre les recettes minières et l'aménagement des sites. Il est prévu une redevance minière à répartir entre le gouvernement central (60%), la province (20%) et le territoire (20%). Cette quote-part du territoire devait financer, entre autres, l'industrie de demain, le tourisme.

Avec un financement ne dépassant pas 2% du budget provincial, le tourisme au Katanga est confronté, entre autres, à l'absence d'élaboration et d'édition des guides touristiques, à l'insuffisance des agences touristiques privées (agence du tourisme, tours opérateurs, agences de voyage, agences de location des véhicules, etc.), à l'absence d'une loi-cadre en matière de tourisme, au délabrement des voies d'accès, de sites de pêche et chasse sportives et à l'insuffisance d'un personnel non qualifié.

Le développement du tourisme exige la mise en place de politiques et d'actions spécifiques de lutte contre la pauvreté. Il peut avoir des répercussions directes et immédiates sur les pratiques en usage sur l'hinterland du site touristique. En d'autres termes, le développement du tourisme a des impacts sur la population des zones d'activité en termes de culture, de prix à la consommation, d'emploi et de modification de l'environnement. Pour atteindre ce but, le développement touristique doit être correctement géré. Il importe alors de veiller que les bénéfices touristiques profitent avant tout à la population locale si l'on veut lutter vraiment et durablement contre la pauvreté.

Le tourisme durable s'avère un moyen très utile pour réduire la pauvreté, protéger l'environnement, revaloriser le patrimoine culturel, créer des emplois et rapporter des devises. La réussite dans ce domaine exige des études approfondies, une bonne planification et le recours aux partenariats.

3.2.3 – Des indices en ressources d'Hydrocarbures

Le Katanga, notoirement réputé riche en minerais, notamment du cuivre et du cobalt, regorge aussi des ressources en hydrocarbures. Les indices ont été relevés, les uns dans le fossé tectonique de Graben de Tanganyika, situé sous le lac que se partagent la RD Congo et la Tanzanie ; les autres dans le fond du lac Upemba, au cœur du district de Haut-

Lomami. À travers ces indices, on peut déjà noter la présence des compagnies pétrolières notamment Surestream-Petroleum (filiale Britannique de Surestream) et la major italienne Eni.

3.2.4 – Relance de l'agro-pastorale

Le territoire katangais est aussi un sol propice à l'élevage des bovins. Près de 10 % de son territoire, soit 5 millions d'hectares dont 1,8 million en pâturages naturels, ont dans le passé été exploités et la province concentrait à l'époque plus de 75 % des élevages des bovins de ranching du pays. À ce jour, le plateau katangais s'est vidé de 80 % de ses troupeaux. Les seules pastorales encore opérationnelles se localisent dans le Haut-Lomami et sur le territoire de Kamina : les Grands élevages de Katongola (GRELKA), du Groupe Forrest, le ranch le plus moderne de la province possédant près de 33.000 têtes sur une concession de 300.000 ha. Parmi les ranchs qui ne sont plus opérationnels, on peut citer ceux de Muhila, de Mitwaba et de Kayembe Mukulu de l'ex-Office National de l'élevage (ONDE). Par contre, les élevages Van Gysel aux Marungu (Elgyma) qui occupent une concession de 200.000 ha dans le territoire de Moba (District de Tanganyika), tournent actuellement au ralenti.

Dans l'optique de l'après-mine, la relance de l'agro-pastorale dans la partie nord de la province peut bien assurer la sécurité alimentaire de la province et même des provinces voisines si elle s'opérationnalise, à côté du renforcement de l'élevage villageois autour des petits cheptels, dans la configuration de constitution des sociétés agropastorales soutenues par des programmes d'appui.

Conclusion

Malgré ses potentialités immenses lui faisant passer pour un scandale géologique, la province du Katanga accuse de grands retards en matière d'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et, de manière très spectaculaire, à l'électricité. La croissance économique portée par le secteur minier, depuis le boom minier des années 2000, ne s'est pas accompagnée des améliorations durables des conditions de vie des populations, ni du tissu économique. Cette croissance économique reste fragile et sensible aux fluctuations économiques extérieures. La réalisation du développement du Katanga reste conditionnée par des nouvelles perspectives autour des enjeux politiques, économiques et environnementaux. Sur le plan politique, le Katanga devra d'une part orienter les regards vers un devenir commun de ses deux blocs régionaux représentés par le Nord agro-pastoral et le Sud minier ; d'autre part, il lui faudra une ouverture démocratique réelle pour la gestion des institutions établies. Les enjeux économiques de la province du Katanga demeurent la possibilité de diversification de son économie, surtout dans l'optique de l'après mine, et le réinvestissement tant de la rente minière que de recettes publiques. Sur le plan environnemental, les défis à relever pour la province tournent autour de la pollution de l'activité minière qui génère des problèmes de la santé publique et de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources.

Quelques pas ont déjà été franchis dans cette quête du développement dans la province, orchestrés par le gouverneur actuel de la province, dans l'optique de relayer la politique de ce que d'aucuns nomment à tort ou à raison « la révolution de la modernité », leitmotiv faisant office de la vision du développement infusée par le Chef de l'État. Ces pas franchis concernent la réhabilitation et la construction des routes, des édifices publics et des infrastructures scolaires et hospitalières. Reste que ces réalisations ne rencontrent pas

encore les espoirs escomptés par les populations en termes des retombées positives traduites par la création d'emplois, la diversification de l'économie et l'augmentation du pouvoir d'achat.

Un autre point capital pour le devenir du Katanga, est la réhabilitation de l'autorité de l'État pour assurer une gestion orthodoxe du secteur minier afin de faire bénéficier les externalités dudit secteur aux Katangais et aux Congolais. Bien que la RD Congo a souscrit à la Norme l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives), il reste qu'à l'intérieur, le renforcement de l'État constitue encore un défi pour le contrôle de l'exploitation minière, pour la maîtrise du secteur et pour l'habileté à faire respecter le Code et le Règlement minier, à faire jouir ses populations des avantages de l'application de la Responsabilité Sociale des Entreprises minières (RSE).

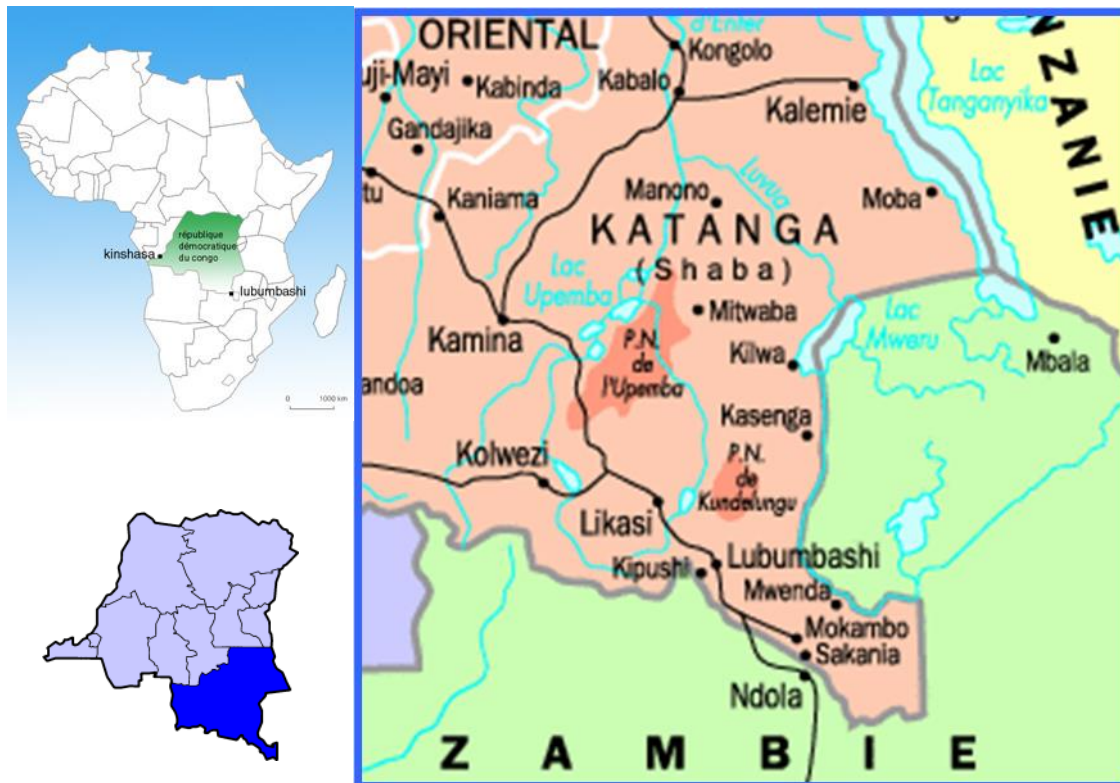
On ne peut conclure ce papier sans évoquer le fait que la particularité du paysage industriel katangais au moment de l'âge d'or de la Gécamines (Monopole public qui a de tout temps exploité les mines au Katanga) était le haut niveau d'intégration des PME provinciales à la grande entreprise minière à laquelle elles étaient liées soit directement en tant que fournisseurs de services et/ou des consommables, soit indirectement en tant que fournisseurs en biens de consommation pour les familles des travailleurs/Gécamines. Dans la dynamique actuelle au Katanga, la production minière a sensiblement augmenté, les externalités générées par ce nouvel type d'exploitation minière n'égalent en rien l'époque de la grande entreprise publique qu'était la Gécamines. Cela pose des inquiétudes sur le devenir du Katanga dans la mesure où ses ressources minières sont non-renouvelables tandis que la production minière est aujourd'hui multipliée par deux, voire trois, comparativement au pic réalisé en son temps par cette entreprise publique.

Enfin, le modèle de croissance Katangais reste vulnérable aux chocs extérieurs et ne garantit pas encore une diversification économique locale à même de porter la dynamique économique génératrice d'un possible développement. Ainsi, le développement durable de la Province du Katanga passe par une réorientation de son modèle de croissance afin de diversifier son économie et de mettre en place les conditions d'une croissance favorable aux pauvres et génératrice d'emplois décents. Le modèle de croissance existant au Katanga présente autant de problèmes et de faiblesses qui ne permettent pas encore de promouvoir le tissu économique local et ne favorisent pas non plus un maillage entre le secteur minier moderne et les opérateurs économiques locaux de sorte que la rente minière contribue au plus grand nombre. Tant qu'à court et à moyen terme, le secteur minier industriel continuera à jouer un rôle majeur dans la trajectoire du développement du Katanga, ce maillage restera le gage d'une diversification de la structure économique, notamment à travers le développement de l'agriculture en général et du tourisme, secteurs porteurs au regard des potentialités que renferme cette province.

Bibliographie

- CAESENS E. (2010), « Accroître les contributions du Secteur minier industriel au développement : Une occasion manquée ? (Katanga) », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- CONSTITUTION de la RD Congo (2006), Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, Février 2006.
- DIBWE DIA MWEMBU (2001), *Histoire des conditions de vie des travailleurs de l'UMHK-Gécamines, 1910-1999*, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi.
- DOMERGUE Chloé et Augustin MPOYI MBUMBA (2011), « La gestion de ressources naturelles pour une croissance durable », *Mémoire Etudes sectorielles*, Vol II, Chap2, Sept.
- ELENGE MOLAYI M. (2010), « Santé et Sécurité dans l'exploitation minière au Katanga : état des lieux », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- ENGLEBERT P. (2011), « Décentralisation, incertitude et despotisme de proximité en République Démocratique du Congo », *Workpaper, Histoire du Temps présent*, Musée Royal d'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique.
- ETUDE de RAID (2009), « Les entreprises minières au Katanga, République Démocratique du Congo », septembre 2009.
- GLOBAL WITNESS, « Ruée et ruine : le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République Démocratique du Congo », Rapport d'enquête, 2004.
- GRASSER Christophe (2010), « Travail des enfants dans les mines au Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- GORUS Jan (2010), « Structures du Secteur minier artisanal au Katanga- Evolutions récentes », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- KANIKI TSHAMALA A. (2010), « Impacts environnementaux liés au secteur minier : Cas du Katanga en RD Congo », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- KASONGO LENGE MUKONZO E. (2009), *Système d'évaluation des terres à multiples échelles pour la détermination de l'impact de la gestion agricole sur la sécurité alimentaire au Katanga, RD Congo*, Thèse en sciences de la terre, Université de Gent.
- LIEGEOIS M. (2008), « La décentralisation en RD Congo : enjeux et défis », in *Les Rapports du GRIP*, Bruxelles.
- LUBABA NKULU BANZA et Benoît NEMERY (2010), « Exposition humaine au cobalt et autres métaux toxiques dans les zones minières du Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- MALCORPS Ph.et E. LAMBIN (2010), « Activité minière au Katanga : Changements d'occupation du sol et exposition humaine aux métaux », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- MICHEL Thierry (2009), « Katanga Business », Film.
- MONGA MUMBA E. (2006), « Cinq questions à Eric Monga », Interview, *LE POTENTIEL*, quotidien, Lubumbashi, 29 juin 2006.
- MWANA SHABA (2013), Journal de la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), n° 430 décembre.
- PROVINCE DU KATANGA (2001), RAPPORT ANNUEL DE LA DIVISION PROVINCIALE DES MINES, Lubumbashi.
- RD CONGO, ASSEMBLEE NATIONALE, « Commission Spéciale chargée de l'examen de validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998 ».
- RD CONGO (2006), *Document de la stratégie de la croissance et de réduction de la Pauvreté*, Kinshasa, Mirak.
- RD CONGO (2007), Rapport cadastre minier, Kinshasa.
- ROUSSEAU V. (2010), « Mise en contexte du secteur minier congolais », in *Le secteur Minier de la République démocratique du Congo à la croisée des chemins*, Tervuren, Belgique, décembre.
- SEM MBIMBI P. (2010), « L'impact socioéconomique des dispositions du Nouveau Code minier relatives à l'exploitation minière artisanale dans la province du Katanga », in *Le Secteur Minier de la RDC à la croisée des chemins*, Tervuren, Décembre.
- SOCIETE MISSIONNAIRE DE SAINT PAUL (2008), *Mon beau pays*, 2^{ème} édition revue, Kinshasa, Médiaspaul.
- TREFON Th. (2007), *Parcours administratif dans un Etat en faillite : Récits de Lubumbashi (RDC)*, Paris et Bruxelles, L'Harmattan/Cahiers Africains.
- ULLOA A., M. SCHEUERMAIER et C. BAISSAC : « Contraintes à la croissance Economique en RDC », in HERDESCHEE J., MUKOKO SAMBA D., TSHIMENGA TSHIBANGU M., *Résilience d'un Géant Africain. Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en république Démocratique du Congo. Volume I. Synthèse, contexte historique et macroéconomique*, médiaspaul, BIRD, Banque mondiale, 2012, pp.123-169

Annexe 1: CARTES DE LA PROVINCE DU KATANGA



LA PROVINCE ET SES CINQ DISTRICTS

